

**Administration communale
d'AUDERGHEM
Service Urbanisme
Rue Emile Idiers, 12
B – 1160 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : MF/4/09/1163
(corr. MM. R. Snaps et M. Fleurent)
N/Réf : AVL/KD/AUD-2.66/s.462
Annexe : 1 dossier

Madame, Monsieur,

Objet : AUDERGHEM. Avenue Pré-des-Agneaux, 25-27.
Transformation et rehausse d'un bâtiment en intérieur d'îlot.

En réponse à votre lettre du 12 août 2009, en référence, reçue le 17 août, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 9 septembre 2009, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée n'a formulé aucune remarque particulière sur le projet.

En effet, occupé depuis 1989 par un atelier de boulangerie artisanale et un logement, le bâtiment qui fait l'objet de la demande se situe en intérieur d'îlot. Une cour intérieure le sépare de la maison avec rez-de-chaussée commercial qui borde la zone de protection de la cité-jardin « Floréal ».

Pour rappel, la maison avant a fait l'objet d'une demande de permis d'urbanisme pour la modification de la vitrine commerciale et le déplacement de l'entrée cochère. Interrogée sur cette intervention le 3 décembre 2008, la CRMS avait formulé une série de remarques qui ont été rencontrées dans le permis délivré le 16 juin 2009 par la Commune.

La nouvelle demande concerne la transformation et la rehausse du bâtiment arrière pour agrandir et améliorer les conditions de l'atelier de production et du logement.

Le projet prévoit notamment l'ajout d'un étage sous une nouvelle toiture courbe en tuiles. Un passage couvert (1 niveau), affecté à la vente des produits, serait construit sur une partie de la cour et relierait l'espace commercial à front de rue à l'atelier arrière. Le pavement existant serait partiellement conservé pour assurer la manutention, la partie restante de la cour serait végétalisée.

Ces différentes interventions étant situées en intérieur d'îlot, la CRMS n'émet aucune remarque particulière sur leur réalisation car elles n'auront aucun impact visuel sur la cité-jardin Floréal.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire
C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U.

G. VANDERHULST
Président f.f.